

Paris, le 24 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reprise des missions de Service Civique à compter du 24 février 2025

Grâce à l'adoption du projet de loi de finances 2025, le gel des contrats de Service Civique est levé à partir d'aujourd'hui.

Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, déclare :
«Le Service Civique est un programme primordial, offrant à nos jeunes l'opportunité de s'engager, de se sentir utiles en œuvrant pour des causes d'intérêt général, tout en développant des compétences précieuses pour leur avenir professionnel. Je continuerai à soutenir cette dynamique pour garantir à nos jeunes – acteurs de demain – les meilleures opportunités d'engagement. »

Les organismes agréés (associations, institutions publiques) peuvent désormais reprendre la saisie des contrats sur la plateforme dédiée, permettant ainsi aux jeunes volontaires d'intégrer des missions dès le 24 février.

L'objectif de 150 000 volontaires engagés en Service Civique en 2025 est confirmé, en cohérence avec les résultats atteints en 2023 et 2024. Portée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, cette ambition témoigne de l'importance du Service Civique dans le parcours d'insertion professionnelle des jeunes, tout en contribuant à l'intérêt général.

À l'occasion des 15 ans de l'Agence du Service Civique, qui seront célébrés le 10 mars 2025, le Service Civique démontre plus que jamais son rôle clé pour permettre aux jeunes de s'engager et de développer des compétences essentielles pour leur avenir.

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports
presse@jeunesse-sports.gouv.fr
01 55 55 92 25 – 06 77 37 44 37